



Les aménagements prévus ne sont pas mis en œuvre (ou pas complètement)

Les réflexes à avoir

1 JE VÉRIFIE

Je reprends le PPS et j'identifie :

- les aménagements et adaptations prévus,
- les modalités particulières (évaluations, matériel, organisation...)

→ Je compare ensuite avec ce qui se passe réellement en classe.

2 J'IDENTIFIE LE PROBLÈME

Je note précisément :

- quel aménagement n'est pas appliqué,
- depuis quand,
- quelles conséquences pour mon enfant.

→ Plus le problème est précis, plus il est facile de demander une solution.

3 JE SIGNALA

J'en parle rapidement à l'enseignant ou à la direction.

Il peut s'agir d'un oubli, d'une mauvaise transmission ou d'un problème d'organisation en début d'année.

→ Je ne laisse pas la situation s'installer pendant plusieurs semaines.

4 JE CONFIRME PAR ÉCRIT

Si le problème persiste, j'envoie un mail pour rappeler :

- ce que prévoit le PPS,
- ce qui n'est pas mis en place,
- les conséquences pour mon enfant,
- ce que je demande.

→ Je conserve mes mails et les réponses reçues.

5 SI RIEN NE CHANGE

Je peux solliciter :

- l'enseignant référent,
- et, selon la situation, les interlocuteurs compétents de l'Éducation nationale.

→ Je n'attends pas que la situation se dégrade pour réagir.

À RETENIR

Un aménagement prévu dans le PPS n'est pas une faveur.

Il répond aux besoins de l'enfant et doit pouvoir se traduire concrètement dans sa scolarité.

Le PPS ne doit pas rester un document dans son dossier.